

FO

Groupe TF1

La force de l'engagement

Vous souhaitez de bonnes vacances

ACCORDS / NÉGOCIATIONS

L'avenant à l'accord GEPP (Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels) a été signé le 19 juillet 2023.

Les dispositifs négociés ont pour objectif d'accompagner les parcours professionnels dans le cadre du projet d'accélération digitale dans l'entreprise (formation, mobilité interne) ou en dehors de celle-ci pour celles et ceux qui ne voudraient pas s'y inscrire.

Ainsi 3 dispositifs d'accompagnement externe sont prévus :

le congé de mobilité (12 à 18 mois) le congé de fin de carrière (14 mois) ou de mécénat (16 mois) dont le principe pour chacun des 3 est une suspension du contrat de travail rémunérée (80% du salaire total sur les 12 premiers mois et 70% pour les mois suivants). Ils seront applicables à compter du 1er septembre 2023 et donneront lieu à leur issue au versement d'une indemnité de départ égale à l'indemnité de licenciement de TF1 SA pour tous, quelle que soit sa société d'appartenance.

L'accord Télétravail du 18 juillet 2023, évolue notamment avec

- o Suppression de la règle de non prise du lundi et vendredi en télétravail sur la même semaine. Le manager devra veiller à la répartition équitable des jours télétravaillés entre les collaborateurs sur tous les jours de la semaine.
- o Rappel de l'obligation de déclarer son télétravail en amont.
- o Réévaluation de la participation financière de l'entreprise à l'achat d'équipements qui passe de 180 à 250 € !
- o Possibilité de 3 jours de télétravail avec autorisation du manager pour les métiers de l'IT, du Digital et de l'AdTech pour faciliter le recrutement et la rétention de ces profils.

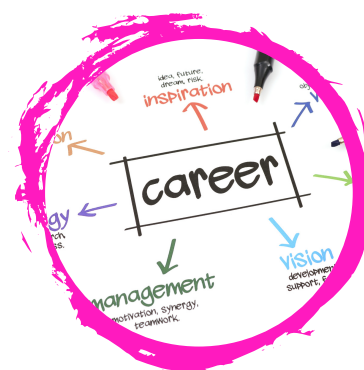
Accord intéressement 2023, sera calculé sur la base de 3 indicateurs et versé si les objectifs sont atteints en avril 2024.

Le CA (Chiffre d'Affaires) du secteur média, ce critère compte pour 30%.

Le ROCA (Résultat Opérationnel Courant des Activités du secteur média), ce critère compte pour 50%.

Le Cash Flow (capacité d'autofinancement) du secteur média pour 20%.

2 indicateurs RSE permettront de déclencher un bonus de 5 à 10%, à savoir la température dans les bureaux et la diminution des déchets organiques dans nos assiettes. Le bonus se déclenchera si le critère ROCA et Cash flow sont atteints.



zéro papier scannez ici



Des questions, besoin d'un accompagnement?

NOUS CONTACTER

Bureau FO 3eme étage Aile Sud +33699794094

FO

Groupe TF1

La force de l'engagement

Vous souhaitez de bonnes vacances

CSE - COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

RETROUVEZ VOS représentants FO TF1 dans les commissions du CSE TF1 - Cliquez [ici](#) pour contacter notre équipe.

Le 12 juillet, les élus du CSE TF1 SA ont rendu leur avis sur les orientations stratégiques 2023. Pour prendre connaissance de l'intégralité de l'avis cliquez [ici](#)

Le 28 juillet sera rendu l'avis sur la politique sociale 2022.

VOS AVANTAGES CE

- **Chèque Culture - 150€** disponible sur **HelloCSE** (vous avez reçu un mail...)
- **Bon rentrée scolaire 2023**, commande en ligne sur le site du CSE TF1 SA
- **Demandez votre subvention "Vacances"** en commandant vos chèques vacances, en réservant votre séjour auprès du CSE ou en déposant au plus tard 1 mois après votre retour votre dossier booking, Airbnb, Voyage Privé ou Vols secs sur le site dédié du CSE TF1 SA.
- Pensez aussi aux **activités extra scolaires** des enfants jusqu'à 15 ans , 250€ max, **à partir du 1er septembre.**

ZOOM SUR

Permis de Conduire-CPF

A compter du 1er Janvier 2024 toutes les catégories de permis de conduire pourront être financées en mobilisant son compte personnel de formation (CPF).

Bulletin de salaire

A compter du 1er juillet 2023, les bulletins de paie comporteront une nouvelle rubrique : le salaire net social. Son calcul sera le suivant : salaire brut moins ensemble des cotisations et contributions salariales obligatoires.



MyFO Médias

#TéléchargezNotreAppliMobile

En mode **VISITEUR ANONYME**

ou

en mode **CONNECTE**
pour plus d'interactions



Apple Store



Google Store